



Cet outil a pour objectif de déterminer et définir les principales notions info-documentaires essentielles dans les apprentissages

1. Les environnements informationnels et numériques

Notions organisatrices	Notions associées	Définitions
Espace informationnel		Lieu public, physique ou virtuel, de conservation et de diffusion de l'information sur quelque support que ce soit.
	Catalogue	Le catalogue permet d'identifier et de localiser les documents.
	Classement	Rangement matériel des documents sur un rayonnage. Un classement donne généralement lieu à la constitution d'une côte apposée au dos d'un livre et à une signalétique explicite pour l'usager. Le système de classement est généralement issu d'une classification (classification décimale universelle CDU, classification décimale Dewey...). Un classement peut également être conçu à partir d'un ordre alphabétique, par genre (romans, poésie, théâtre...) ou thème littéraire (romans policiers, fantastiques, de science-fiction...).
Document		Ensemble constitué d'un support matériel sur lequel sont inscrites, par le recours à différents codes de transcription, des informations, structurées et organisées. Il résulte d'une intention de communication.
	Périodicité	Fréquence de publication d'un document. Elle s'applique essentiellement aux périodiques (Exemple : quotidien, hebdomadaire, mensuel...)
	Support	Élément matériel (papier, pellicule, numérique) sur lequel on peut inscrire de l'information, sous forme de texte, de son ou d'image, au moyen de techniques de codage permettant la conservation et la reproduction, la communication et la transmission de cette information.
	Type de documents	Les types de documents peuvent être les suivants : Fiction – Documentaire – Périodique - Document électronique/en ligne – Dictionnaire/Encyclopédie. Les documents peuvent être regroupés selon leur type.
	Outils du document : sommaire, index	Le sommaire est une liste située en tête ou parfois à la fin d'un document, et indiquant le titre des différentes parties de ce document. Le sommaire permet au lecteur de s'orienter rapidement dans celui-ci. L'index est une liste alphabétique d'auteurs, de matières, de mots clés...

Notions organisatrices	Notions associées	Définitions
Source		Provenance, origine de l'information considérée. Elle interroge l'auteur, l'éditeur, le média, c'est-à-dire les personnes et les organismes qui produisent et influencent ce discours. Connaître la source permet d'identifier le type d'information produit (journalistique, scientifique, etc.) et d'estimer sa validité. Interroger la source revient à rendre compte de la notoriété et de la caution intellectuelle dont bénéficient ses acteurs le cas échéant.
	Auteur / autorité	L'auteur est un individu ou collectif d'individus qui a la paternité sur une œuvre de l'esprit. Il peut n'y avoir qu'un seul auteur, ou plusieurs auteurs. Parfois la paternité est attribuée à une collectivité : institution, association, entreprise. L'auteur est plus ou moins légitimé par la société, à travers un collectif (une communauté scientifique, une institution) : on parle alors de son autorité.
	Bibliographie	Liste de notices bibliographiques des documents exploités. Ces notices sont classées selon certains critères (par nom d'auteur, par date, par thème, par type de document). Elle suppose des règles de présentation des informations de chaque notice, identiques dans l'ensemble de la bibliographie.
	Edition	Une édition peut être suivie de rééditions, avec des changements mineurs (typographie, couverture) ou des changements majeurs (modifications du texte). Une édition peut comprendre plusieurs impressions (appelées réimpressions). Associé à l'édition, le dépôt légal, est le dépôt obligatoire des imprimés par l'éditeur et l'imprimeur.

2. L'accès à l'information : processus d'information et de documentation

Notions organisatrices	Notions associées	Définitions
Indexation		L'indexation est une opération d'analyse et de description du contenu d'un document. Il est la traduction des mots clés du langage naturel en termes d'un langage documentaire.
	Langage documentaire	Langage artificiel constitué de notions et de relations entre ces notions. Il est utilisé dans un système documentaire et facilite la recherche.
	Thésaurus / Descripteurs	Un thésaurus consiste en une liste de termes normalisés, appelés descripteurs. Il permet de préciser le contenu des documents dans un catalogue documentaire.
	Mot clé	Mot ou un groupe de mots choisis, soit dans le titre ou le texte d'un document, soit dans une demande de recherche documentaire, pour en caractériser le contenu.

Recherche d'information	La recherche d'information mobilise les ressources d'un espace informationnel au moyen d'outils de recherche, en réponse à un besoin d'information.
Besoin d'information	Le besoin d'information vient du constat d'un manque de connaissances, sur un sujet particulier, et donne lieu à un questionnement de l'individu sur les moyens et les méthodes pour trouver des informations. La définition du besoin d'information et le questionnement, étapes de la recherche d'information, permettent la formulation de mots clés afin de trouver les informations.
Méthodologie de la recherche d'information	La méthodologie de la recherche d'information englobe les notions, les savoirs, les pratiques et les compétences diverses, mises en œuvre. Ces étapes constituent des passages obligés pour toute recherche efficace et organisée : en amont, la définition, la description et la formulation du besoin d'information sont, avec le questionnement du sujet, indispensables ; en aval, l'identification, l'évaluation et la sélection des documents sont les conditions obligatoires d'une recherche pertinente.
Moteur de recherche	Un moteur de recherche est un outil en ligne qui permet de rechercher des pages sur le Web.
Opérateur de recherche / Equation de recherche	Un opérateur de recherche est un terme ou un symbole logique qui entre dans la formulation d'une requête pour combiner des mots-clés et affiner la requête dans les catalogues de bibliothèque, bases de données, moteurs de recherche, métamoteurs. Les opérateurs de recherche sont les suivants : les opérateurs booléens (ET/OU/SAUF), les opérateurs numériques (= > < ...) et les opérateurs linguistiques (« » *). L'équation de recherche est la formalisation de la requête combinant plusieurs mots-clés et utilisant les opérateurs de recherche.
Requête	La requête représente la question posée par l'utilisateur au système documentaire. Elle peut être simple, constituée de quelques mots-clés, ou avancée selon qu'elle repose sur une équation de recherche plus ou moins complexe.
Veille informationnelle	La veille informationnelle est une activité continue de collecte d'informations. La veille peut être effectuée pour soi ou pour un collectif. Elle suppose une diffusion personnalisée.
Exploitation de l'information	Elle a pour objectif l'appropriation et la construction de connaissances nouvelles. Elle peut ainsi se traduire par la création d'un nouveau document.
Evaluation de l'information	On interroge la valeur de vérité et la pertinence thématique de l'information. Il convient d'y associer des critères liés à la source : on interroge l'auteur et son autorité, le type de source et sa crédibilité. L'évaluation de l'information peut nécessiter une vérification, une corroboration qui s'appuie sur la consultation de plusieurs sources.
Résumé	Présentation courte (écrite ou orale) qui vient après une analyse de l'information donnée. Il consiste en la condensation d'un texte, et contient ce qui est jugé essentiel dans ce texte.
Synthèse	Une synthèse documentaire résulte d'une analyse de l'information, elle procède d'une production documentaire qui consiste en la condensation de plusieurs documents. Elle contient ce qui est jugé essentiel par son auteur.

3. Information et responsabilités légales et éthiques

Notions Info- documentaires

Définitions

Production documentaire

La production documentaire fait suite à une analyse documentaire et à une évaluation de l'information. Elle concerne la mise en forme d'une information sur un support. Elle suppose le suivi d'un processus de production, avec une réflexion sur l'organisation de l'information sur le support.

Droit de l'information

Le droit de l'information, ou droit de la communication, s'applique à toute publication ou diffusion d'informations. Il relève de la loi mais aussi de l'éthique et du bon usage de l'information. C'est pourquoi des sanctions peuvent être appliquées en cas d'abus ou de non-respect. Le droit de l'information permet de protéger les contenus publiés. Il engage la responsabilité de l'auteur et du diffuseur. Il recouvre le droit d'auteur, le droit à l'image, les droits de publication, de reproduction et de réutilisation des contenus publiés. Le respect de la vie privée constitue un obstacle à la diffusion d'informations. Le droit à l'image, désigne le droit de s'opposer à la reproduction de son image sans autorisation, même pour une photographie prise dans les lieux publics. La question se pose également au sujet de la collecte et de l'utilisation des traces numériques qui définissent sur Internet l'identité numérique des individus.

Information libre de droit

L'information est définie comme libre de droit d'utilisation (et/ou de modification), selon une licence associée (au texte, à l'image...).

Pour aller plus loin...

Le site wikinotions de l'APDEN

<http://wikinotions.apden.org>

Le dictionnaire des concepts info-documentaires de Duplessis

<https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/chercher/dictionnaire-des-concepts-info-documentaires/s.html>